

Compte-rendu du Bureau Syndical du 15 septembre 2009

Elus présents :

Maurice QUINKAL, Patricia CURTIUS, Guy CAVENEGET, Laurent CLEREL, Christophe CHANTRE, Didier PICHERAL, Marc LECOMTE, Jean-Pierre ROCHE

Aïda BOYER a donné pouvoir à Guy CAVENEGET.

Vincent MOUNIER a donné pouvoir à M. QUINKAL.

Michel BERTRAND a donné pouvoir à Mme CURTIUS.

1) - Cotisation 2009 à l'ADEP (association pour le développement des e-procédures)

Le Bureau accepte de renouveler la cotisation 2009 auprès de l'association ADEP. Il sera par contre demandé à cette association de payer les services d'hébergement que le SIVU lui offre depuis plusieurs années, à l'occasion du déménagement de la plateforme technique.

2) - Demande de subvention au titre du programme LEADER pour l'aménagement des visio-accueils compris dans le territoire du PNR

Afin d'accompagner l'action « visio-accueils » dans les collectivités comprises dans le territoire du PNR et éligibles au programme LEADER, il est envisagé de déposer une demande de subvention au titre de ce programme, sur deux chapitres budgétaires de l'action :

- 17 500 € au titre du fonctionnement pour le SIVU maître d'ouvrage (50 jours/cadre à 300 € + 50 déplacements à 50 €)
- 30 000 € pour les collectivités d'accueil pour l'aménagement d'un lieu confidentiel dans des locaux existants (15 x 2000 €).

Le Bureau autorise M. le Président à présenter une demande de subvention au titre du programme décrit ci-dessus, et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3) - Décision d'achat d'un local annexe à Privas

Il est rappelé que lors du Bureau du 8 juin dernier, l'hypothèse de l'achat d'un local annexe à Privas pour le SIVU a été évoquée. Le cahier des charges de cet achat est le suivant :

- proximité d'un point d'accès au réseau « ADN », afin d'héberger les serveurs de réplication du SIVU,
- un bureau d'une quinzaine de m² (pour le travail en relais local de certains agents et celui des élus),
- une salle de réunion susceptible d'accueillir une vingtaine de personnes, afin d'obtenir une certaine indépendance pour nos séances de travail,
- accessibilité aux personnes handicapées,
- parking abondant à proximité.

Les services ont repéré un local correspondant parfaitement à ce cahier des charges, dans la zone industrielle du Lac près de Privas. Le prix demandé par le vendeur était à l'origine de 96 000 euros, puis de 74 500 euros.

Après négociation, un accord a été trouvé au prix de 71 000 euros.

Au regard de l'intérêt de ce projet, le Bureau approuve l'acquisition du local situé avenue Marc Seguin à Privas, faisant partie de la parcelle AW 576, au prix de 71 000 euros, et autorise M. le Président à toutes

signatures dans ce dossier.

4) - Informations sur les nouvelles adhésions au Syndicat

Il est indiqué le nom des Communes et des Communautés de Communes qui ont signifié leur désir d'adhérer depuis le dernier Comité syndical. Ces demandes feront l'objet des délibérations correspondantes lors du prochain Comité.

5) - Décision modificative pour la régie d'avances

Il est envisagé de modifier la régie d'avances instituée par délibération du 5 mai 2000, et ceci sur deux articles :

- Article 2 : « Cette régie est installée 13 avenue des Cévennes 07320 SAINT AGREVE »
- Article 10 : « Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur. »

Le Bureau adopte à l'unanimité ces modifications.

6) – Appel à projets pour les centres multimédias

Le Bureau approuve l'appel à projets tel qu'il lui est présenté, visant à donner la possibilité aux structures support des centres multimédias de repositionner le projet de vie du centre pour la période 2010 – 2014, et le cas échéant à de nouvelles structures de solliciter la création d'un centre.

Le Bureau approuve aussi la délégation de missions donnée à la commission « centres multimédias », émanation du Bureau, telle qu'elle est prévue dans le texte de l'appel à projets.